



1, rue de l'Hôtel-de-Ville
Ville de Léry (Québec) J6N 1E8
Téléphone : (450) 692-6861
Télécopieur : (450) 836-5513
www.lery.ca

AVIS PUBLIC **ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Les règlements suivants, dont la MRC de Roussillon atteste la conformité, ont été adoptés le 9 avril 2025 par le Conseil municipal de la Ville de Léry. Le Certificat de conformité de la MRC de Roussillon détermine l'entrée en vigueur des règlements dès son émission, soit le 7 mai 2025 :

Règlement 2025-553 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451 afin d'apporter les ajustements nécessaires aux limites de certaines zones dans le cadre de la concordance du règlement de zonage au règlement 2025-556 modifiant le plan d'urbanisme »;

Règlement 2025-556 intitulé « règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme afin de revoir la délimitation de certains espaces vacants soumis à un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble et d'agrandir l'affectation multifonctionnelle à même l'ensemble des lots 5 141 850 et 5 141 851 »;

Règlement 2025-558 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-452 ».

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 13^e jour du mois de mai 2025

Michel Morneau MAP. Urb
Directeur général et greffier-trésorier